

DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIÉE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIÉE PAR



PRÉSENTÉE PAR



Prix de l'offre : 108,2 euros par action ordinaire IPO

Durée de l'offre : 15 jours de négociation

Avis important

Si les conditions de l'article L. 433-4 III du code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers sont réunies à l'issue de l'offre publique d'achat simplifiée, le CIC a l'intention de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions IPO non apportées à l'offre publique d'achat simplifiée moyennant une indemnité, égale au prix de l'Offre publique d'achat simplifiée, de 108,2 euros par action ordinaire et de 308,3 euros par action de catégorie P.



Le présent communiqué est établi et diffusé par le CIC conformément aux dispositions de l'article 231-16 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le projet d'offre et le projet de note d'information (le « Projet de Note d'Information ») restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

Le projet de note d'information est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui du CIC (www.cic.fr). Des exemplaires du Projet de Note d'Information sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Crédit Industriel et Commercial
6, avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09

CM-CIC Emetteur
Département Corporate de CM-CIC Securities
6, avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09

1. Contexte de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement de l'article 233-1 1° du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"AMF"), le Crédit Industriel et Commercial, société anonyme de droit français, au capital de 590.676.336 euros, dont le siège social est situé 6, avenue de Provence, 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 542 016 381 ("le CIC") ou l'"Initiateur", propose, de manière irrévocable, aux actionnaires d'IPO, -Institut de Participations de l'Ouest- société anonyme au capital de 112.974.510 euros, dont le siège social est situé 32, avenue Camus, 44000 Nantes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 319 658 530 ("IPO" ou la "Société") et dont les actions ordinaires sont admises aux négociations sur le marché réglementé NYSE-Euronext Paris (Compartiment B) sous le code ISIN FR 0000066284, d'acquérir la totalité des actions IPO que l'Initiateur ne détient pas directement ou indirectement (les "Actions IPO") au prix unitaire de 108,2 euros par action ordinaire et de 308,3 euros par action non cotée de catégorie P ("action de catégorie P"), dans les conditions décrites ci-après (l'"Offre").

Le CIC détenant, directement et indirectement, plus de la moitié du capital et des droits de vote d'IPO, l'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée prévue aux articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Conformément à l'article 231-38 II du Règlement Général de l'AMF, le CIC se réserve la possibilité de se porter acquéreur d'actions ordinaires IPO à compter du début de la période d'Offre jusqu'à la date d'ouverture de l'Offre, dans la limite du tiers des titres visés par l'Offre. Dans ce cas, CM-CIC Securities, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre du marché, interviendrait pour le compte du CIC.

2. Motifs de l'opération

Créé le 14 avril 1980, IPO a pour vocation l'investissement en fonds propres dans les entreprises industrielles et commerciales de l'Ouest pour accompagner leur croissance, assurer leur pérennité ou résoudre des problèmes de transmission ou de liquidité partielle de leur capital.

La Société est cotée en bourse depuis le 1^{er} février 1983, à la suite de son admission au second marché par transfert du hors cote spécial.

Le CIC a porté sa participation, directe et indirecte, au capital d'IPO de 25% à 42% en mars 2004 à la suite de l'acquisition, auprès de CDC PME, d'actions IPO représentant 17% du capital.

Cette acquisition a été suivie d'une offre publique d'achat à destination des actionnaires minoritaires au terme de laquelle le CIC détenait, directement et indirectement, 76,60% du capital.

Il détient à ce jour, directement et indirectement, 80,61 % du capital d'IPO.

Depuis son introduction en bourse et en dépit de la faculté qui s'ouvrirait ainsi à lui, IPO n'a jamais eu besoin de recourir au marché pour financer son activité. Le réinvestissement de son dividende, régulièrement proposé aux actionnaires, lui a suffi. Ce constat, conjugué à l'évolution du cours de bourse conduit à s'interroger sur l'efficacité de la cotation d'une société telle qu'IPO.

De plus, aujourd'hui, les circonstances économiques se sont profondément modifiées. Pour le métier du « capital-investissement », les impacts de la crise actuelle sur les besoins des PME régionales en capitaux propres et sur la possibilité pour les investisseurs de les accompagner avant de se retourner vers le marché demeurent difficiles à anticiper et placent les sociétés qui l'exercent devant des perspectives qui restent à réévaluer. L'Initiateur ne peut dès lors que s'interroger sur le

positionnement d'IPO dans le dispositif de « capital-investissement » de son groupe, alors même que les deux autres structures exerçant ce métier, comparables à IPO, et qu'il détient, ne sont pas cotées.

Ces considérations, auxquelles s'ajoute le coût inhérent à toute cotation, ont conduit l'Initiateur à considérer que le maintien des actions IPO sur le marché réglementé ne se justifiait plus, et à proposer aux actionnaires minoritaires d'IPO une liquidité immédiate dans le cadre d'une offre publique d'achat simplifiée au prix de 108,2 euros par action ordinaire et de 308,3 euros par action de catégorie P. Ce prix représente une prime de 120,5 % pour l'action ordinaire, par rapport à la moyenne des cours pondérés par les volumes pendant les trois mois ayant précédé le dépôt de l'Offre.

3. Calendrier indicatif de l'Offre

- | | |
|--------------------|--|
| [6 octobre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Dépôt du projet d'Offre et du projet de note d'information de CIC auprès de l'AMF- Mise à disposition du public et mise en ligne sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui du CIC (www.cic.fr) du projet de note d'information du CIC |
| [7 octobre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Publication du communiqué de dépôt du projet de note d'information du CIC |
| [3 novembre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information du CIC- Visa de la note en réponse de la Société- Mise à disposition du public de la note d'information du CIC et de la note en réponse de la Société |
| [5 novembre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Mise à disposition des documents "<i>Autres Informations de nature juridique, financière et comptable</i>" relatifs au CIC et à la Société- Diffusion d'avis financiers informant de la mise à disposition des notes du CIC et de la Société et des documents "<i>Autres Informations de nature juridique, financière et comptable</i>" |
| [6 novembre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Ouverture de l'Offre |
| [26 novembre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Clôture de l'Offre |
| [3 décembre 2009] | <ul style="list-style-type: none">- Annonce du résultat de l'Offre par un avis de l'AMF |

4. Intentions du CIC pour les douze mois à venir

4.1 Stratégie et politique commerciale, industrielle et financière

L'Initiateur n'a pas l'intention de modifier la nature de l'activité d'IPO, ni sa politique d'investissement dans les douze mois à venir : il s'efforcera au contraire de les conforter et de préserver les savoir-faire acquis par ses équipes. Cependant, dans le contexte évoqué plus haut, il ne s'interdit pas d'examiner à moyen terme la place d'IPO et des autres structures similaires qu'il détient dans le dispositif de « capital-investissement » de son groupe.

A court terme, l'activité et les résultats d'IPO seront principalement conditionnés par l'évolution des investissements que la société a déjà réalisés, en fonction du contexte économique global.

Aucune restructuration n'est envisagée par le CIC du fait de cette opération. Le CIC n'a pas non plus l'intention de revendre sa participation au capital de la Société.

4.2 Composition des organes sociaux et direction de la Société

Le CIC n'envisage pas d'apporter de modification dans la composition des organes sociaux et la direction d'IPO.

4.3 Orientation en matière d'emploi

Cette opération s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement d'IPO. La politique de ressources humaines et la gestion des effectifs d'IPO ne se trouveront pas modifiées du fait de l'offre.

4.4 Absence de perspective de fusion

A ce jour, il n'entre pas dans les intentions du CIC de modifier la structure juridique d'IPO, ni de procéder à une fusion avec le CIC.

4.5 Synergies envisagées

Compte tenu de l'activité du CIC, ce dernier ne prévoit pas de dégager de synergies spécifiques avec la Société à la suite de la réalisation de l'Offre.

4.6 Politique de distribution de dividendes

Il est dans l'intention du CIC de poursuivre une politique de distribution conforme à la capacité distributive d'IPO et à ses besoins de financement.

4.7 Retrait obligatoire

En application des articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF, le CIC a l'intention de demander à l'AMF, dans un délai maximum de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire par transfert des Actions IPO qui ne lui appartiennent pas directement ou indirectement et qui n'auraient pas été présentées à l'Offre, à condition qu'elles ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote, moyennant l'indemnisation de leurs titulaires au prix de l'Offre.

Dans cette perspective, CM-CIC Emetteur, Département Corporate de CM-CIC Securities, établissement présentateur de l'Offre, a procédé à l'évaluation des Actions IPO, dont une synthèse est reproduite ci-après (voir section 2).

Par ailleurs, en application de l'article 261-1 du Règlement général de l'AMF, le cabinet Salustro dont le siège social est situé 13, avenue de l'Opéra-75001 Paris, représenté par Monsieur Edouard Salustro, été désigné en qualité d'expert indépendant (*"Expert Indépendant"*) par le conseil d'administration d'IPO le 26 août 2009. Conformément à l'article 262-1 du règlement général de l'AMF, l'Expert Indépendant a été mandaté en vue d'établir une attestation d'équité sur les conditions financières de l'Offre - éventuellement suivie d'un retrait obligatoire - portant sur les Actions IPO.

Le rapport du cabinet Salustro figurera dans la note en réponse préparée par IPO.

4.8 Intérêt de l'Opération pour IPO et ses actionnaires

L'opération permet au CIC de renforcer sa participation dans le capital d'IPO. Elle lui permettra, dans l'hypothèse où il viendrait à détenir, directement ou indirectement au moins 95% du capital et

des droits de vote de la Société, de procéder au retrait de la Société du marché boursier, cette cotation ne lui apparaissant plus justifiée

Le CIC propose aux actionnaires minoritaires de la Société qui apporteraient leurs Actions IPO à l'Offre une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation.

Le prix proposé, par action ordinaire, aux actionnaires dans le cadre de l'Offre fait apparaître une prime de 89,8 %, par rapport au dernier cours de bourse (cf. paragraphe 6 du communiqué)

5. Caractéristiques de l'Offre

En application des dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF et aux termes d'une lettre de dépôt en date du 6 octobre 2009, CM-CIC Securities, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le projet d'Offre auprès de l'AMF, sous la forme d'une offre publique d'achat simplifiée portant sur les Actions IPO.

Le CIC s'engage de manière irrévocable à acquérir, au prix de 108,2 euros par action ordinaire et au prix de 308,3 euros par action de catégorie P, les Actions IPO qui seront présentées à la vente dans le cadre de l'Offre, pendant une période de 15 jours de négociation. CM-CIC Securities, agissant en qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

CM-CIC Securities, prestataire de services d'investissement habilité en tant que membre du marché, se portera acquéreur, pour le compte du CIC, des actions ordinaires qui seront apportées à l'Offre. Les actionnaires de la Société souhaitant apporter leurs actions ordinaires à l'Offre devront remettre à leur intermédiaire financier un ordre à cet effet, au plus tard le jour de la clôture de l'Offre.

L'Offre vise 730.146 Actions IPO, représentant 19,39% du capital et des droits de vote, soit (i) la totalité des 728.586 actions ordinaires non détenues directement et indirectement par le CIC et (ii) la totalité des 1.560 actions de catégorie P. Il est précisé que les 37.553 actions ordinaires auto détenues par IPO, représentant 1 % du capital à la date du dépôt de l'Offre, ne seront pas apportées à l'Offre.

Les actions ordinaires détenues sous la forme nominative devront être converties au porteur pour être apportées à l'Offre. En conséquence, les titulaires d'actions ordinaires détenues sous la forme nominative et souhaitant apporter leurs actions ordinaires à l'Offre devront demander la conversion de celles-ci sous la forme au porteur chez un intermédiaire habilité dans les plus brefs délais.

Les actions ordinaires apportées à l'Offre devront être libres de tout gage, nantissement ou restriction de quelque nature que ce soit au transfert de propriété. Le CIC se réserve le droit d'écarter toutes les actions ordinaires apportées qui ne répondraient pas à cette condition.

Les actionnaires d'IPO qui souhaiteraient apporter leurs actions ordinaires à l'Offre auront le choix entre céder leurs titres :

- (i) soit sur le marché, auquel cas ils devront remettre leur ordre de vente au plus tard le 26 novembre 2009 (1), date de clôture de l'Offre et le règlement-livraison sera effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, trois jours de négociation après chaque exécution. Les frais de négociation (à savoir les frais de courtage et la TVA y afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs ;
- (ii) soit dans le cadre de l'Offre semi-centralisée par Nyse Euronext Paris, auquel cas ils devront remettre leur ordre de vente au plus tard le 26 novembre 2009 (1), date de clôture de l'Offre et le règlement-livraison interviendra après les opérations de semi-centralisation. Le CIC prendra à sa charge les frais de courtage des actionnaires vendeurs majorés de la TVA y afférente à hauteur de 0,25% du montant de l'ordre, dans la limite de 100 euros par dossier, ces montants s'entendant toutes taxes incluses.

Le transfert de propriété des actions apportées à l'Offre interviendra à la date d'inscription en compte du CIC, conformément aux dispositions de l'article L. 211-17 du code monétaire et financier, tous les droits attachés à ces actions, tels qu'existants à cette date, étant alors transférés au CIC.

Les ordres portant sur les actions de catégorie P, exprimés en réponse à l'offre, seront centralisés par CM-CIC Securities (Middle Office Emetteur / Fax. : 01 45 96 78 89).

(1) Cette information est donnée à titre indicatif, sous réserve de publication des avis AMF et Nyse-Euronext sur le calendrier et les conditions de réalisation de l'Offre.

6. Principaux éléments d'appréciation du Prix de l'Offre

Le tableau ci-après présente la fourchette d'évaluation de l'action ordinaire par les différentes approches et les niveaux de prime induits par le Prix d'Offre de l'action ordinaire, suivant les méthodes retenues.

Tableau de synthèse pour l'action ordinaire IPO

Méthodes retenues	Cours / Valorisation (en euros)	Prix de l'Offre par action ordinaire (en euros)	Prime induite de l'Offre (en %)
Cours de bourse			
Dernier cours au 1 ^{er} octobre 2009	57,01	108,2	+89,8%
Cours moyen pondéré (1 mois)	54,27	108,2	+99,4%
Cours moyen pondéré (3 mois)	49,06	108,2	+120,5%
Cours moyen pondéré (6 mois)	48,68	108,2	+122,3%
Cours moyen pondéré (12 mois)	46,60	108,2	+132,2%
Cours plus haut sur 12 mois	64,50	108,2	+67,8%
Cours plus bas sur 12 mois	36,38	108,2	+197,5%
Actif Net Réévalué (au 31 août 2009)	108,2	108,2	0,0%
Transaction de référence en mai 2008 (100% de l'ANR)	108,2	108,2	0,0%

Source : Société, Bloomberg, CM-CIC Emetteur

Pour les 1.560 actions de catégorie P, le Prix d'Offre de 308,3 euros par action de catégorie P intègre la valeur présente du dividende privilégié prévisionnel suivant une approche de simulation différenciée de l'environnement économique anticipé pour l'année 2010.

7. Restrictions concernant l'Offre à l'étranger

L'Offre est faite exclusivement en France.

Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. L'Offre n'a fait l'objet d'aucune formalité, d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. Le présent document et les autres documents relatifs à l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. C'est pourquoi, les titulaires d'Actions IPO en dehors de la France ne peuvent pas participer à l'Offre, sauf si le droit local auquel ils sont soumis le leur permet.

En effet, la participation à l'Offre et la distribution du présent communiqué peuvent faire l'objet de restrictions hors de France. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation à partir d'un pays où l'Offre fait l'objet de restrictions. Les personnes disposant du présent communiqué doivent respecter les restrictions en vigueur dans leur pays. Le non-respect de ces restrictions est susceptible de constituer une violation des lois et règlements applicables en matière boursière dans l'un de ces pays.

Le CIC décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

8. Personnes en charge des relations avec les Investisseurs

François de Lacoste Lareymondie
Secrétaire Général Groupe CIC
Crédit Industriel et Commercial
6, avenue de Provence 75441 Paris Cedex 09

Tel : 01 45 96 80 23

Fax : 01 45 96 81 74